

 <p>CATHOLIQUE</p> <p>301, 8627, 91^e Rue Edmonton (Alberta) T6C 3N1 téléphone : (780) 468-6440 télécopieur : (780) 440-1631</p>	Référence : A-1020C	Page 1 de 2
	<p>Catégorie : PHILOSOPHIE</p> <p>Objet : PROGRAMMATION SCOLAIRE</p> <p>Référence(s) juridique(s) : Article(s) 33 de la <i>Loi scolaire</i></p> <p>Autre(s) référence(s) :</p> <p>Adoptée en 1^{re} lecture : 14 avril 2003 Adoptée en 2^e lecture : 12 mai 2003 Adoptée en 3^e lecture : 16 juin 2003</p>	

PRÉAMBULE

Les conseils scolaires sont autorisés à développer leur propre programme tout en respectant le Programme d'études du ministère de l'Apprentissage. En particulier, les conseils scolaires ont le droit d'établir un programme d'enseignement religieux et d'activités religieuses (art. 50, Loi scolaire, 2000).

Pour le conseil scolaire catholique Centre-Nord, l'école catholique de langue française est d'abord et avant tout une communauté de vie et même une communauté évangélique. En effet, cette communauté sera animée par une foi dans le Dieu de Jésus-Christ qui imprègne l'ensemble de la vie scolaire. L'apprentissage et la croissance de l'enfant ne se font pas de façon isolée ni compartimentée. De même, c'est tout le milieu éducatif qui assurera le développement des connaissances, des valeurs et des attitudes dans une perspective de foi chrétienne. Cela se fera seulement en autant que toute l'école est animée par le souffle de l'Esprit de Jésus.

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Le Conseil scolaire catholique Centre-Nord, en partenariat avec les familles, les paroisses et la communauté, cherchera à offrir à l'élève, une éducation de qualité en français inspirée des valeurs et de l'enseignement de Jésus Christ.

DIRECTIVES GÉNÉRALES

1. Les écoles catholiques chercheront à créer une atmosphère où rayonne pleinement un esprit évangélique de liberté, de charité, d'espérance et de foi.
2. Toute école catholique offrira obligatoirement l'enseignement religieux catholique à tous les niveaux.
3. Toute école catholique enseignera les cours de religion catholique reconnus par la Conférence des évêques catholiques du Canada.
4. Toute école catholique célébrera les grands moments de l'année liturgique par des célébrations appropriées à une communauté scolaire auxquelles sera invitée toute la communauté scolaire.
5. L'évaluation de l'école catholique a également pour but d'identifier si les valeurs évangéliques imprègnent l'ensemble de la vie scolaire.
6. Le Conseil scolaire catholique évaluera la direction générale pour mesurer son leadership dans la réalisation de la Mission des écoles catholiques du Conseil scolaire catholique.



CATHOLIQUE

Référence : A-1020C

Page : 2 de 2

Catégorie : PHILOSOPHIE

Objet : PROGRAMMATION SCOLAIRE

7. La composante de l'évaluation de la direction générale portant sur la mission des écoles catholiques sera rédigée par le président du Conseil scolaire. Le document intitulé « Évaluation de la direction générale : Processus, critères et échéanciers » Procédure G-7050 PA, sera utilisée.
8. Toute école catholique établira les mécanismes nécessaires pour permettre aux élèves exemptés des cours et activités de religion catholique de bien s'intégrer à la communauté scolaire et de profiter de leur temps en élaborant des projets éducatifs sous la supervision et l'encadrement du personnel enseignant.
9. La direction générale s'assurera que l'école fasse preuve de discrétion devant toute demande d'exemption et que l'école veille à ce que tout élève soit bien respecté et intégré à la communauté scolaire.